

*Orléans, le vendredi 31 août 2018*

Monsieur le Ministre,

Le département du Loiret a découvert avec stupéfaction en février dernier la version finale de la nouvelle carte des zones défavorisées simples. Dans votre communiqué de presse du 20 février, vous annonciez votre arbitrage concernant cette réforme entamée par le précédent gouvernement. Notre département s'est trouvé particulièrement impacté par votre décision, avec 42 communes représentant 404 exploitations sortant de zones défavorisées. Cette déclaration comportait trois ouvertures susceptibles d'amoinrir l'impact de ce découpage.

La première concernait la possibilité de faire valoir la continuité territoriale pour réintégrer des communes enclavées. Malgré un travail réalisé en parfaite concertation entre les syndicats, la chambre d'agriculture et l'administration départementale qui a été remonté à vos services dans les plus brefs délais, aucune des communes qui auraient pu l'être n'a été réintégrée. Pour rappel, nous vous joignons une synthèse de ce document de travail.

La seconde concernait les mesures de compensation et d'accompagnement. Au-delà des aides temporaires aux exploitants sortants, nous avons demandé à vos représentants régionaux des fonds spécifiques afin d'effectuer dans les plus brefs délais un « repérage cédant » dans l'ensemble des communes sortantes. Notre demande est malheureusement restée sans suite. Et la baisse annoncée de trente pour cent du budget dédié aux actions d'animations du programme d'Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture (AITA) en région Centre-Val de Loire ne nous permet pas d'envisager une réaffectation des fonds existants.

La troisième était la création d'un groupe de travail réunissant les quatre départements les plus impactés par votre nouveau découpage. Avec l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres, le Loiret était déterminé à être force de proposition, tant pour les mesures de compensation que pour construire des projets dans le cadre du grand plan d'investissement. Malheureusement, ce groupe n'a jamais été constitué. Vous avez, sur cette thématique particulière, rendu visite aux agriculteurs et responsables des trois autres départements. Faute de déplacement programmé dans notre département pour le moment, nous vous réitérons notre invitation à venir visiter les terres de Sologne et du Berry qui, selon les arbitrages actuels, ne seraient plus classées en zones défavorisées. Plus encore que nous, les éleveurs et cultivateurs impactés sont extrêmement préoccupés par cet état de choses et attendent des réponses concrètes.

Unis, au-delà de nos convictions personnelles et de nos mandats, nous appelons aujourd'hui votre attention sur la détresse des exploitants impactés. Outre les paysans touchés, c'est la stabilité des filières qui est menacée. Si les choses restaient en l'état, la présence de l'agriculture serait compromise dans plusieurs communes, avec les conséquences évidentes que cela entraînerait pour la vie économique et sociale de nos villages.

Bien conscient des contraintes qui pèsent sur la mise en place de la carte, nous ne remettons pas en cause la globalité de la démarche de vos services. Toutefois, comment envisager que la Sologne du Cher et du Loir-et-Cher soit classée et non celle du Loiret ? Comment expliquer que des communes de Beauce, où il n'y a aucun éleveur, soient classées alors que celles du Berry, avec en moyenne 8 bénéficiaires de l'ICHN par commune, se trouvent exclues de ce classement ?

Nous avons d'ailleurs évoqué ces aberrations agronomiques et économiques lorsque nous avons rencontré, le 27 juin dernier, le directeur adjoint de la DGPE. Faute de retour suite à ce rendez-vous, nous vous sollicitons personnellement et vous demandons instamment de revoir ce classement. Nous vous proposons de substituer un nombre restreint de communes entrantes par celles que nous jugeons unanimement les plus prioritaires (classées en priorité 1 dans le document joint). Cela ne correspond pas à la méthodologie qui a prévalu jusqu'à présent. Mais les conséquences prévisibles nous conduisent à vous demander ensemble, avec une toute particulière insistance, de prendre cette indispensable décision.

Nous sommes à votre disposition pour travailler ensemble à une issue raisonnable concernant la définition des zones défavorisées du Loiret.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

Signataires :

- Jean-Pierre DOOR – Marianne DUBOIS – Caroline JANVIER – Claude DE GANAY – Richard RAMOS – Stéphanie RIST

*Députés du Loiret*

- Jean-Noël CARDOUX – Hugues SAURY – Jean-Pierre SUEUR

*Sénateurs du Loiret*

- Marc GAUDET

*Président du Conseil départemental du Loiret*

- Cédric BENOIST – Maxime BUIZARD BLONDEAU – Michel MASSON

*Président de la FDSEA du Loiret – Président des JA 45 – Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret*

Copie à :

- Jean-Marc FALCONE, *Préfet du Loiret et du Centre-Val de Loire*

- Jean-Roch GAILLET, *DRAAF du Centre Val de Loire*